

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

Nous tenons à saluer la qualité et la richesse de ces travaux qui devraient permettre aux pouvoirs publics d'instaurer un débat de fond sur l'assurabilité des risques systémiques.

Le risque environnemental, malgré toutes les alertes lancées dans les nombreux rapports sur le sujet, et le risque cyber se développent à des rythmes et intensités plus soutenus. A cela, s'est ajouté le risque pandémique que nous n'avions pas anticipé. Tous ces risques ne sont à ce jour pas suffisamment intégrés quant à leur assurabilité collective ou individuelle.

Notre système assurantiel doit donc évoluer pour jouer son rôle social et être garant de la solidarité.

L'application du triptyque "connaître, prévenir, indemniser" est indispensable et incontournable pour faire évoluer ce système.

Pour un système assurantiel durable, une réelle stratégie de prévention doit être mise en place, avec, comme prérequis, la sensibilisation de la société par une information large et accessible à toutes et tous. L'enjeu de l'acculturation à la prévention des risques traverse toutes les strates de l'enseignement, de l'élémentaire à l'enseignement supérieur en passant par la formation continue.

Il est également indispensable que les pouvoirs publics anticipent davantage les risques, ce qui exige un important effort pour développer les programmes de recherche.

Recherche et prévention nécessitent un financement à la hauteur de ces enjeux. L'Accord de Paris prévoit d'aligner les flux financiers avec les objectifs climatiques ; l'incitation positive des institutions vers des placements non carbonés en allégeant leurs obligations en termes de Solvabilité 2 est donc un levier d'action direct sur la transition bas-carbone. Pour le Groupe Santé et Citoyenneté, il importe surtout de permettre aux investisseurs assurantiers, à but lucratifs et non lucratifs, d'investir sur le long terme, de manière durable, ce que la réglementation prudentielle actuelle ne favorise pas assez.

Le groupe Santé et Citoyenneté a voté sans réserve cet avis.

Il tient néanmoins à souligner qu'au-delà des sujets abordés dans le cet avis, se posent aussi des questions sur la pérennité du système assurantiel des personnes, eu égard notamment aux défis posés par le développement des maladies chroniques et l'allongement de la durée de vie.